



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2022-019

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **DREAL des Pays de la Loire /**

79-2021-12-21-00007 - 00206B461189211222141505 (2 pages)

Page 3

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / DE2I**

79-2022-02-04-00001 - Arrêté portant modification de la composition de la commission des titres de séjour (2 pages)

Page 6

DREAL des Pays de la Loire

79-2021-12-21-00007

00206B461189211222141505



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nantes, le **21 DEC. 2021**

Service Ressources Naturelles et Paysages  
Division Eau et Milieux Aquatiques

**ARRETÉ N°2021/DREAL/N°3064**

**Portant approbation du plan de gestion 2022-2027 des poissons  
migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la  
Sèvre niortaise**

-----  
**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

**VU** le livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

**VU** les articles R.436-44 à R.436-68 du code de l'environnement ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** l'arrêté du 29 juillet 2016 fixant la composition des comités de gestion des poissons migrateurs ;

**VU** l'arrêté du 14 juin 2017 modifié portant nomination des membres du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise ;

**VU** la consultation du public qui s'est déroulée du 17 septembre au 8 octobre 2021 ;

**SUR** proposition du comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise, réuni le 6 décembre 2021 ;



Tél : 02.72.74.73.00  
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr  
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

## ARRETE

### Article 1 :

Le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise pour la période 2022-2027 est approuvé.

### Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre Val de Loire et Pays de la Loire et le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et des préfectures de départements dont les cours d'eau sont couverts par le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire.

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'K' followed by 'Li' and a horizontal line.

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44041 Nantes Cedex). La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

2/2

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-02-04-00001

Arrêté portant modification de la composition  
de la commission des titres de séjour

Préfecture  
Direction des Élections, de l'immigration et de l'intégration  
Bureau de l'immigration

**DÉCISION PORTANT MODIFICATION  
DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE DU TITRE DE SÉJOUR**

**Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile et notamment ses articles L. 432-13 à L. 432-14 ;

**VU** le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile et notamment ses articles R. 432-6 à R. 432-14 ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY, en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

**VU** l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 16 septembre 2021 conférant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

**VU** les désignations effectuées par le conseil d'administration de l'Association Départementale des Maires le 14 décembre 2020 ;

**VU** l'arrêté portant renouvellement de la composition de la commission départementale du titre de séjour en date du 24 décembre 2020 ;

**Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,**

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission départementale du titre de séjour est composée comme suit :  
Sont désignés par l'association départementale des maires :

- Monsieur Michel PAILLEY, maire -adjoint de Niort (titulaire).  
En cas d'empêchement, Madame Pascale FERCHAUD, maire-adjointe de Bressuire, est nommée suppléante.

Sont désignés en qualité de personnalités qualifiées :

- Monsieur le commandant divisionnaire Olivier LE PAPE, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Deux-Sèvres (titulaire),  
En cas d'empêchement, Monsieur le lieutenant-colonel Olivier VALOIS, adjoint au commandant du groupement de gendarmerie départementale des Deux-Sèvres, est nommé suppléant,
- Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ou son représentant.

**Article 2 :** Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant est désigné en qualité de président.

**Article 3 :** Le chef de bureau de l'immigration de la préfecture des Deux-Sèvres ou son adjoint assure les fonctions de rapporteur auprès de la commission. Il ne prend pas part à ses délibérations. Il assure le secrétariat de la commission.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 4/02/2022

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Xavier MAROTEL